

Séance publique du 21 décembre 2001

Délibération n° 2001-0402

commission principale : proximité, ressources humaines et environnement

objet : **Mise à disposition de véhicules et d'engins divers - Avenants de prolongation**

service : Délégation générale aux services urbains et à la proximité - Direction de la propreté

Le Conseil,

Vu le rapport du 4 décembre 2001, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Les marchés relatifs à la mise à disposition de véhicules et d'engins divers (six lots) arrivent à expiration le 31 décembre 2001.

Ces marchés comportent, outre la réalisation de prestations ponctuelles, une part significative de prestations temporaires aléatoires ou programmées.

Compte tenu de l'évolution de la réglementation du travail, notamment en matière de sécurité, notre collectivité a souhaité s'assurer de la régularité d'un nouveau dossier de consultation des entrepreneurs, en confiant à un cabinet d'avocats une étude spécifique à ce sujet.

Au mieux, la procédure sera lancée en novembre 2001, ce qui ne permet pas à la Communauté urbaine de rendre les nouveaux marchés effectifs avant juin 2002. Le 1er semestre 2002 ne sera en conséquence couvert par aucun marché. Cependant, il conviendrait d'assurer la continuité du service public de propreté urbaine jusqu'au 31 mai 2002, délai nécessaire à l'organisation et au bon déroulement de la nouvelle procédure de mise en concurrence.

A cette fin, il est proposé de prolonger la durée des six marchés actuels venant à expiration le 31 décembre 2001 jusqu'au 31 mai 2002. Cette prolongation, justifiée par la nécessité d'une nouvelle organisation de la prestation mise en concurrence, serait limitée dans le temps (cinq mois) et ferait l'objet d'un avenant pour chacun des marchés concernés et cités ci-dessous :

- **lot n° 1** : Lyon 1er, 2°, 4°, 5° et 9° - titulaire Bonnefond-Serned,

- **lot n° 2** : Lyon 3°, 6°, 7° et 8° - titulaire NCI Rhône-Alpes-CSE,

- **lot n° 3** : communes de Chassieu, Décines Charpieu, Jonage, Meyzieu, Vaulx en Velin et Villeurbanne - titulaire Ose-Morel,

- **lot n° 4** : communes d'Albigny sur Saône, Cailloux sur Fontaine, Caluire et Cuire, Collonges au Mont d'Or, Couzon au Mont d'Or, Curis au Mont d'Or, Fleurieu sur Saône, Fontaine Saint Martin, Fontaine sur Saône, Genay, Limonest, Montanay, Neuville sur Saône, Poleymieux au Mont d'Or, Rillieux la Pape, Rochetaillée sur Saône, Saint Cyr au Mont d'Or, Saint Didier au Mont d'Or, Saint Germain au Mont d'Or, Saint Romain au Mont d'Or, Sathonay Camp et Sathonay Village - titulaire Onyx Auvergne Rhône-Alpes,

- **lot n° 5** : communes de Champagne au Mont d'Or, Charbonnières les Bains, Charly, Craponne, Dardilly, Ecully, Francheville, Irigny, La Mulatière, La Tour de Salvagny, Marcy l'Etoile, Oullins, Pierre Bénite, Sainte Foy lès Lyon, Saint Genis Laval, Saint Genis les Ollières, Tassin la Demi Lune et Vernaison - titulaire Mos-Perrier,

- **lot n° 6** : communes de Bron, Corbas, Feyzin, Mions, Saint Fons, Saint Priest, Solaize et Vénissieux - titulaire Nicollin-Coiro.

En outre, les marchés continueraient d'être exécutés selon les conditions techniques et financières inchangées. Dès lors, les avenants à conclure ne bouleverseraient pas l'économie générale des marchés concernés, conformément aux dispositions de l'article 19 du nouveau code des marchés publics. La prévision des dépenses pour la période couverte par ces avenants est évaluée à 290 000 € HT, répartis comme suit :

- lot n° 1 : 50 250 € HT (5,13 %),
- lot n° 2 : 64 550 € HT (4,04 %),
- lot n° 3 : 56 700 € HT (5,82 %),
- lot n° 4 : 29 430 € HT (3,28 %),
- lot n° 5 : 43 070 € HT (3,33 %),
- lot n° 6 : 46 000 € HT (7,46 %) ;

Vu lesdits avenants ;

Vu l'avis favorable de la commission permanente d'appel d'offres ;

Vu l'article 19 du code des marchés publics ;

Oùï l'avis de sa commission proximité, ressources humaines et environnement ;

DELIBERE

1° - Approuve les avenants aux marchés de mise à disposition de véhicules et d'engins divers.

2° - Autorise monsieur le président à :

a) - signer les avenants aux marchés de mise à disposition de véhicules et d'engins divers avec les groupements d'entreprises Bonnefond-Serned (lot n° 1), NCI Rhône-Alpes-CSE (lot n° 2), Ose-Morel (lot n° 3), la société Onyx Auvergne Rhône-Alpes (lot n° 4), les groupements d'entreprises Mos-Perrier (lot n° 5) et Nicollin-Coiro (lot n° 6),

b) - accomplir et à signer tous les actes y afférents.

3° - La dépense prévisionnelle correspondante sera prélevée sur les crédits à inscrire au budget de la Communauté urbaine - direction de la propreté - exercice 2002 - section de fonctionnement :

- centre budgétaire 5 310 - centre de gestion 5 310 - compte 613 520 - fonction 622 - ligne de gestion 000 894,
- centre budgétaire 5 310 - centre de gestion 5 310 - compte 621 810 - fonction 622 - ligne de gestion 004 532,
- centre budgétaire 5 310 - centre de gestion 5 310 - compte 611 211 - fonction 64 - ligne de gestion 000 921,
- centre budgétaire 5 310 - centre de gestion 5 310 - compte 613 520 - fonction 64 - ligne de gestion 000 928,
- centre budgétaire 5 310 - centre de gestion 5 310 - compte 621 810 - fonction 64 - ligne de gestion 004 537.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,